



Charte

Charte de la direction générale

Adoptée le 24 janvier 2024

Résolution 24-01-24.15

ADOPTION

INSTANCE	DATE	DÉCISION
Conseil d'administration	24 janvier 2024	Résolution 24-01-24.15

MODIFICATIONS

L'URLSM se réserve le droit de modifier cette politique à tout moment, en respect des lois en vigueur.

INSTANCE	DATE	DÉCISION
Conseil d'administration	jj-mm-aaaa	No-résolution

RÉVISION

RÉVISION	Au besoin ou trois ans après son adoption et par la suite, à tous les cinq ans
RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE	Direction générale
NUMÉRO	GE-06b
RÉFÉRENCE CODE DE GOUVERNANCE	Mesure 8.13

QUESTIONS

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant cette politique, veuillez-nous contacter à l'adresse suivante : info@urlsmauricie.com

SECTION 1

CADRE GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE

Préambule

Le gouvernement du Québec, dans son « Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir » détermine plusieurs politiques et chartes à mettre en place en vue d'une saine gestion, et ce, d'ici février 2024

Par la mise en place de la « Charte de la direction générale », l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie souhaite ainsi répondre aux volontés inscrites dans le Code mais aussi établir les balises de gestion et de responsabilisation au niveau des structures de gouvernance à l'URLSM.

Cette « Charte » tient compte des valeurs énoncées dans le « Plan stratégique 2022-2026 » de l'URLSM et s'inscrit dans le cadre même de la mission de la corporation. Il importe donc de rappeler ici la mission et les valeurs de l'URLSM :

La mission

« La mission de l'URLSM est de soutenir le développement et l'accessibilité de la pratique du loisir qu'il soit sportif, culturel, social et communautaire, de plein air ou en activité physique. Cela en jouant un rôle d'expertise, de soutien et de carrefour pour les bénévoles, les élus locaux et les permanents et un rôle mobilisateur par la coopération entre les différents acteurs. »

Les valeurs

- ❖ Agir dans le respect des personnes et des organisations
- ❖ Assurer la transparence dans la gestion de l'organisme et les relations avec nos partenaires
- ❖ Promouvoir une pratique sécuritaire et éducative du loisir et du sport
- ❖ Être juste et équitable dans nos décisions et nos interventions à l'égard de nos membres
- ❖ Promouvoir une démocratie de participation et de représentation dans nos instances décisionnelles auprès de nos membres et nos partenaires

Contexte

Il faut se rappeler que l'URLSM est une corporation sans but lucratif d'intérêt public composée de membres corporatifs et individuels œuvrant dans les sphères municipale, scolaire, loisir, sport, culture, plein air, loisir personnes handicapées et professionnel en loisir municipal. Ce sont les délégués de ces membres qui assument la gestion démocratique de l'organisme dans le but d'offrir des programmes et services aux membres et à toute la communauté mauricienne.

L'URLSM est reconnue par le gouvernement du Québec duquel elle reçoit des mandats et des ressources financières. L'URLSM peut aussi accepter différents mandats gouvernementaux, régionaux ou locaux en lien avec sa mission et ses objectifs.

PRÉAMBULE

PRÉAMBULE

La mise en place de la charte de la direction générale est prescrite par le Code de gouvernance des organismes à but non lucratif québécois de sport et de loisir du ministère de l'Éducation du Québec

Politiques et documents administratifs associées

- Politique de gouvernance
- Politique sur la gestion financière et budgétaire
- Politique de délégation de pouvoir de dépenser et de sous-traiter
- Guide de gestion des ressources humaines
- Contrat de la direction générale
- Grille d'évaluation de performance de la direction générale

APPLICATION

La présente charte s'applique à la direction générale et aux personnes associées à ses travaux

1. OBJECTIF ET CADRE DE RÉFÉRENCE

La charte du comité d'audit (ci-après « comité ») énonce les responsabilités et les règles de fonctionnement du comité de l'URLSM. La charte respecte aussi le Cadre de référence international pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes

2. MANDAT ET RÔLE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

(Règlements généraux, article 7.10)

Outre les tâches et fonctions qui lui sont dévolues en vertu de la Loi sur les compagnies et du présent règlement, le directeur général ou la directrice générale exercent les tâches et fonctions suivantes :

- La direction générale relève directement du conseil d'administration et elle travaille en étroite collaboration avec celui-ci.
- Le rôle et les responsabilités de la direction générale sont précisés au sein de son contrat de travail.
- Sous réserve des dispositions prévues à son contrat de travail, ainsi que sous réserve des dispositions prévues à cet effet aux règlements généraux, et sous réserve de l'approbation d'une résolution du conseil d'administration à cet effet, la direction générale peut être appelée à agir à titre de porte-parole de l'organisme.

- Le conseil d'administration peut procéder, annuellement, à l'évaluation de la direction générale, sous réserve des dispositions à cet effet prévues au contrat de travail de la direction générale.
- Le directeur général de l'URLSM ne peut être le président de la Corporation. De même que, une administratrice ou administrateur de l'URLSM ne peut occuper la fonction de la direction générale.

3. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (extrait du Guide de gestion des ressources humaines)

Les attributions

- Élabore, en collaboration avec le conseil d'administration, le plan d'action, les priorités et les orientations de l'URLSM et voit à sa réalisation
- Voit à l'administration générale de l'organisme
- Rédige les rapports d'activités requis pour le comité exécutif et le conseil d'administration
- Établit les besoins en ressources humaines, matérielles, financières et informatiques
- Prépare le budget et en assume le suivi
- Représente l'organisme sur divers comités
- Travaille à la promotion de l'organisme
- Supervise le personnel de l'organisme
- Favorise le développement des ressources humaines dans une vision de responsabilisation et de l'autonomie des employés
- Exécute toutes autres tâches reliées à sa fonction

4. VALEURS ET CODE D'ÉTHIQUE

La direction générale agit en conformité avec les valeurs de l'URLSM et avec l'ensemble des règles régissant ses activités. Elle doit également agir en conformité avec le Code de gouvernance des organismes à but non lucratif québécois de sport et de loisir du ministère de l'Éducation du Québec, et avec le Code de conduite de l'URLSM.

Dans l'exercice de ses fonctions, la direction générale est tenue d'agir avec le soin, la diligence, la prudence et la compétence dont ferait preuve une personne raisonnable dans des circonstances comparables, et ce, dans l'intérêt de l'URLSM.

5. MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Le contrat de travail intervenu entre la direction générale et l'URLSM détermine les modalités administratives entourant l'embauche et l'évaluation de du directeur ou directrice générale.

Généralités

Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil d'administration

Publication et diffusion

La publication et la diffusion de cette charte ainsi que de toute modification qui y sera apportée sont soumises à la « Politique de confidentialité d'accès à l'information » de l'URLSM.

Suivi

Le Comité de gouvernance et d'éthique est responsable de l'application de la présente charte. Il appartient au Comité de faire rapport au Conseil d'administration du suivi et de l'évaluation des résultats

Révision

Cette charte peut être révisée en tout temps, dès que la nécessité d'y apporter des ajustements le requiert. Toutefois, le « Comité de gouvernance et d'éthique » doit réviser la présente charte trois ans après son adoption et par la suite, à tous les cinq ans.

Sources

Cette charte a été inspirée et réalisée à l'aide des documents suivants :

- Regroupement Loisir et Sport du Québec, Guide de politiques sur la gouvernance d'un OSBL
- ADN organisations, Politique de gestion des conflits. Document préparé pour le Réseau des unités de loisir et sport du Québec.